



**Philippe Suinen**

Président de l'Institut Destrée  
et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Wallonie

***Des entreprises et une Wallonie attractives : l'internationalisation positive***

Version au 1er novembre 2018

---

## **1. Préambule**

**On pourrait croire la Wallonie « bénie des dieux » en matière internationale :**

# **institutionnellement**, la Région bénéficie du principe constitutionnel selon lequel les compétences internes des entités fédérées se prolongent sur la scène internationale. Cela revient à dire que la Wallonie dispose des moyens juridiques, humains et financiers pour concevoir et mettre en œuvre sa propre politique internationale (notamment de relations et actions bilatérales ou multilatérales). Il en va de même en matière de soutien aux entreprises exportatrices et d'attraction d'investissements étrangers.

# **en termes de proximité géographique**, la Wallonie est localisée dans un des meilleurs contextes internationaux possible (voisinage et convergences décisionnelles avec la capitale de l'Europe - 2e ville au monde en nombre de journalistes accrédités -, proximité de grands espaces économiques et linguistiques, comme l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et les Pays-Bas).

# on reconnaît aux Wallons un profil de « **francophone non français** », dépourvu d'arrogance et doté d'une bonne capacité de proximité, empathie, respect et écoute de l'interlocuteur.

# l'histoire, les migrations, son interculturelité et sa position géographique ont fait de la Wallonie une **société diversifiée et multiculturelle**.

# **en Wallonie, on n'est jamais fort loin d'une ancienne frontière** et donc de l'accès à un autre territoire et marché.

**Il faut bien admettre que ces atouts n'ont pas encore reçu toute la valorisation qu'ils mériteraient :**

# **au niveau public**, l'action internationale a de faibles moyens financiers et se voit reléguée souvent à quelques paragraphes en fin de déclaration gouvernementale, malgré les efforts méritants de responsables exécutifs et administratifs.

# **la principale base de notoriété internationale** est constituée par un dossier qui ne fait pas le consensus entre les Wallons, le CETA, et qui donnait une impression d'hostilité au commerce international.

# **un trop grand nombre d'entreprises wallonnes ont peur de la croissance internationale et préfèrent rester petites**, ce qui pourrait expliquer partiellement la disproportion entre les parts wallonnes, d'une part dans le PIB et d'autre part dans les exportations belges.

# **principal vecteur naturel d'internationalisation, l'entreprise wallonne** ne bénéficie pas de toute la considération qu'elle mérite de la part de son environnement régional et en outre, souffre d'un handicap de compétitivité et d'attractivité.

L'internationalisation positive de la Wallonie mérite donc un caractère prioritaire pour tous les acteurs du développement wallon (transversalité de début de déclaration gouvernementale), un espace d'observation et d'aide à la décision, aménagé dans un cadre global (acteurs politiques, partenaires sociaux, universités, centres de recherche, opérateurs sociaux, culturels, économiques et environnementaux, société civile,...), des objectifs et indicateurs placés sur une ligne de temps par la concertation précitée, avec prise d'engagements de contribution à leur réalisation.

## **2. Propositions concrètes**

Quelques **axes d'action** paraissent indispensables par rapport à de tels objectifs et de telles modalités :

**(1) Un plan et des actions concertés pour développer, tout au long de la vie, la conscience et le goût de l'appartenance (et de la participation) au monde.**

Cela passe aussi bien par un apprentissage de l'extraversion et de l'altérité (aller vers l'autre) que par une pédagogie de l'entreprise en tant que communauté humaine destinée à **croître à l'échelle du monde.**

**(2) Une valorisation de notre contexte de diversité culturelle**

Il s'agit de mettre à la disposition des entreprises et autres opérateurs les différentes compétences existant en Wallonie en matière de connaissance des cultures et civilisations dans le monde. Des programmes pratiques spéciaux d'initiation, avec volet linguistique, seront à mettre en œuvre, facilitant et donnant goût à l'approche d'autres cultures et marchés par les opérateurs et les jeunes Wallons. Cette action doit permettre en outre de faire envisager la migration comme une richesse et non un handicap. L'Allemagne devrait constituer une cible de choix en la matière, la Wallonie ayant un retard considérable à rattraper sur ce marché, et ce d'autant plus qu'elle est la seule région belge à compter une frontière avec ce pays.

**(3) L'investissement pour l'amélioration du classement mondial de nos opérateurs, notamment nos universités**

Cette amélioration est la condition sine qua non à la prise en considération par les grands joueurs.

Ces défis n'excluent pas - au contraire - une réflexion sur l'intérêt d'éventuels rapprochements ou fusions. Il n'empêche qu'un effort particulier est à placer sur l'opérateur ayant le plus de chances de durablement faire partie - ou de ne pas être loin - du peloton de tête.

#### **(4) Sauvegarder les compétences internationales**

Il serait dommageable pour la Wallonie de voir affaiblir juridiquement et financièrement ses compétences et pouvoirs internationaux. Les pratiques de coopération avec le pouvoir fédéral ne peuvent impliquer de tutelle ou suprématie de ce dernier, la diplomatie économique fédérale devant renforcer les actions et le soutien aux entreprises des agences régionales.

#### **(5) Faire connaître la Wallonie dans le monde grâce au génie numérique de ses opérateurs**

Tout ensilotement est à exclure, car non productif. Le génie de nos opérateurs numériques est à mettre en relation avec la nécessité pour les Wallons de communiquer internationalement avec message d'extraversion et storytelling nécessaire. Ceci va du développement de relations de voisinage frontalier à la mise en situation distinctive sur les régions du monde porteuses du maximum d'opportunités. Et l'opération sera d'autant mieux réussie que les entreprises wallonnes auront pu améliorer leur compétitivité et leur attractivité, ainsi que le professionnalisme et le modernisme de leur présentation.

#### **(6) Intégrer définitivement la croissance et l'exportation dans la culture wallonne et sa dimension entrepreneuriale**

Une attention toute particulière est tout d'abord à réserver aux **entreprises non structurellement exportatrices disposant pourtant de potentialités internationales**, en organisant des visites à l'étranger proche (autres entreprises, manifestations commerciales et autres types d'activités). Il s'agit ici de briser le plafond de verre de l'international.

D'autre part, en termes d'impulsion et d'entraînement collectifs, on ne peut donner l'impression (ou préférer l'analyse) que l'économie wallonne a atteint son plafond (*il faut d'ailleurs présumer que Sisyphe a chaque fois remonté son rocher un peu plus haut et plus près du sommet, celui-ci n'étant jamais qu'un horizon*). Ce n'est certainement pas le cas en matière d'**exportation**, où **des gisements d'excellence et de créativité sont encore insuffisamment exploités au niveau d'un grand nombre d'entreprises**. Il faut les aider à apprivoiser le risque et le **pair-à-pair** (peer2peer), en d'autres termes la solidarité et la mutualisation entre entreprises non concurrentes, constitue une des voies potentiellement les plus efficaces: par marché géographique. Ainsi, une ou plusieurs entreprises wallonnes connaissant très bien une zone (un ou plusieurs pays) accompagneraient des entreprises inexpérimentées localement, ces dernières pouvant "renvoyer la balle" en jouant un même rôle d'accompagnateur et de facilitateur sur d'autres marchés, qu'elles connaissent particulièrement bien.

Cet esprit de mutualisation est à reproduire par rapport à une difficulté pouvant retarder le processus de croissance, en l'occurrence les **pénuries d'emploi**. La constitution de **groupements d'employeurs à la formation** peut constituer une réponse à ce défi, avec l'appui des capacités et moyens des institutions publiques en charge de la formation en alternance.